

RÈGLEMENT DE L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT #2 | OBJECTIF TRANSFERT

Les **SATT** (Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologie) ont été créées par l'État dans le cadre du Programme Investissements d'Avenir. Elles ont vocation à investir dans des projets innovants à potentiel de valorisation et de les accompagner vers le transfert.

La **SATT Sayens**, acteur incontournable de l'écosystème de l'innovation a pour vocation de faciliter, **simplifier** et **accélérer le transfert de technologies et de connaissances de la recherche publique** vers les entreprises de toutes tailles. Elle compte parmi ses actionnaires – les Établissements d'Enseignement Supérieur et de Recherche et Organismes de Recherche - l'Université de Lorraine, l'Université de Technologie de Troyes – UTT, l'Université de Bourgogne, l'Institut Agro Dijon, l'Université de Franche-Comté, l'École Nationale Supérieure de Mécanique et Microtechniques – ENSMM, l'Université de Technologie Belfort-Montbéliard – UTBM, le CNRS et l'Inserm.

Sayens s'appuie sur des équipes professionnelles dédiées pour détecter et évaluer les innovations et les accompagner jusqu'au transfert vers le monde socio-économique.

Disposant d'un fonds de maturation, **Sayens** protège les inventions, finance et accompagne les projets d'innovation qui en sont issus jusqu'à leur adoption par les entreprises en portant le risque technologique et financier inhérent à ces projets.

DESCRIPTION DE L'A.M.I. # OBJECTIF TRANSFERT

Sayens, en accord avec ses établissements actionnaires, lance l'Appel à Manifestation d'Intérêt (A.M.I) #2 | OBJECTIF TRANSFERT.

Cet A.M.I s'adresse aux équipes de recherche de l'ensemble de son périmètre pour leur apporter le support et les financements nécessaires dans :

- la protection des inventions,
- la recherche de partenaires,
- le financement des développements de technologies
- le transfert vers le monde économique.

Tous les domaines et les disciplines scientifiques sont concernés.

QUI ?

Vous êtes chercheurs, doctorants, praticiens hospitaliers ?

Les résultats de vos recherches pourraient être valorisés ?

N'hésitez plus l'A.M.I #2 | **OBJECTIF TRANSFERT** est fait pour vous !

L' A.M.I vise à favoriser l'émergence de résultats de projets de recherche visant un transfert vers les entreprises, et pouvant nécessiter un investissement par **Sayens**.

QUOI ?

Cet Appel à Manifestation d'Intérêt a pour objectif d'accélérer le transfert de résultats de recherche auprès d'acteurs socio-économiques existants ou en création via le développement de produits ou de services innovants.

L' A.M.I concerne tous les domaines de recherche du périmètre de **Sayens** (Matériaux, Procédés, Chimie, Santé et Dispositifs Médicaux, Environnement, Agri et Agrosociétés, Technologies de l'Information et de la Communication, Sciences Humaines et Sociales, ...).

Il est ouvert à tout type de transfert (projet de start-up, licence de brevet, de logiciels, transfert de savoir-faire, de souches, etc.). Cet appel s'adresse à des projets d'une durée de 6 à 24 mois environ pour des montants de 50 à 500 k€ environ. Le type de projet éligible est précisé dans la suite du document.

QUAND ?

L' A.M.I #Objectif Transfert est ouvert du 15 mars au 15 juin 2022 minuit.

Les porteurs de projet seront informés des résultats par e-mail au fil de l'eau et au plus tard dans le mois suivant la clôture de l'A.M.I.

Les dossiers éligibles seront traités selon les processus internes à **Sayens**, comme indiqué ci-après.

COMMENT ?

Modalités de dépôt du dossier de candidature :

- 1 Consulter le **règlement** de l' A.M.I pour vous assurer de remplir les critères d'éligibilité
- 2 Compléter le **formulaire de candidature** pour le dépôt des projets, téléchargeable sur **sayens.fr**, disponible ci-joint ou par simple demande à l'adresse mail : **ami-objectif-transfert@sayens.fr**
- 3 Adresser le formulaire de candidature complété avant **le 15 juin 2022** minuit à l'adresse e-mail :

► **ami-objectif-transfert@sayens.fr**

Vous pourrez également adresser toute question relative à l'Appel à Manifestation d'Intérêt, à cette même adresse.

Un email de validation du dépôt sera envoyé sous 72h après la soumission du dossier.

Ce dossier doit être renseigné en français, avec la possibilité de joindre des résultats détaillés sous forme d'annexe(s).

CONDITIONS D'ELIGIBILITÉ/CRITÈRES DE SÉLECTION

CADRE GÉNÉRAL

Les projets accompagnés et financés sont des projets issus de la recherche académique susceptibles d'avoir des retombées socio-économiques. Les SATT ont vocation à investir dans des projets ayant le potentiel de générer un retour économique.

L'objectif des projets accompagnés est d'optimiser le transfert vers le monde socio-économique.

De ce fait :

- Les propositions de projet reçues pourront être modifiées et/ou complétées, en accord avec les porteurs, en fonction des besoins identifiés en vue du transfert.
- Les projets seront analysés en termes de maturité scientifique, de besoins, de potentiels marchés et de propriété intellectuelle (détaillés ci-après)
- La propriété intellectuelle (brevet ou autre), si existante, ne doit pas avoir déjà été transférée à un tiers (industriel, start-up, ...)

QUEL TYPE DE PROJETS PROPOSER ?

Les projets soumis doivent s'appuyer sur des résultats expérimentaux et/ou des simulations ayant démontré de façon claire le concept scientifique.

Les résultats doivent présenter un caractère nouveau, encore non divulgué, c'est-à-dire qu'ils ne doivent pas avoir fait l'objet de communication antérieure de quelque nature qu'elle soit (publications, abstract pour congrès, manuscrit de thèse en ligne, ...).

Toutefois, les nouveaux développements proposés dans le cadre d'une réponse à cet A.M.I peuvent s'appuyer sur des connaissances et savoir-faire existants.

CRITÈRES DE SÉLECTION DES PROJETS FINANCÉS

- Réponse à un besoin industriel/socio-économique
- Perspectives de valorisation à moyen terme (concession de licence à une entreprise existante ou création de start-up, ...)
- Niveau de maturité de l'innovation
- Propriété intellectuelle existante ou potentielle (brevetabilité, savoir-faire secret, ...)

MODALITÉS DE DÉPÔT ET ÉVALUATION DES DOSSIERS

DÉPÔT DES LETTRES D'INTENTION

La lettre d'intention doit parvenir entre **le 15 mars et le 15 juin 2022** à minuit inclus à l'adresse e-mail suivante :

► ami-objectif-transfert@sayens.fr

Les porteurs de projets potentiels doivent compléter la lettre d'intention disponible sur le site internet sayens.fr ou par simple demande à l'adresse mail de contact ci-dessus.

MODALITÉS D'ANALYSE DES LETTRES D'INTENTION

Les lettres d'intentions seront évaluées en respectant les critères d'éligibilité présentés ci-dessus.

Les informations transmises sont soumises à un engagement de confidentialité.

Les projets retenus entreront dans le processus de sélection de projets de **Sayens**.

Ils feront l'objet d'un dossier d'investissement s'appuyant sur les résultats de recherche sur lesquels sont basés les développements proposés. Ce dossier d'investissement constitué avec les équipes de **Sayens** se compose d'un état de l'art scientifique du domaine, d'une analyse en propriété intellectuelle, ainsi qu'une analyse marché afin de déterminer le potentiel économique du projet proposé.

Au regard de ces éléments, et des besoins liés au projet, un programme de maturation sera constitué en collaboration avec les porteurs de projets et les équipes de **Sayens**. Ce programme de maturation présentera les développements envisagés, ainsi que le budget prévisionnel nécessaire à sa réalisation.